

SOMMAIRE du n° 39

Le monnayage alsacien des Hanau-Lichtenberg	Paul Greissler	2
Pierre de Leusse, ambassadeur et maire de Reichshoffen	Jean-Claude Streicher	9
Quelques pièces précieuses d'Amélie de Dietrich	Elisabeth Messmer Hitzke	19
Le « gendre précieux », Guillaume de Turckheim	Elisabeth Messmer Hitzke	23
Un petit bout de guerre ("souvenir !" 1943/45)	Robert Fischbach	38
Le cor de chasse De Dietrich	Marc Meissner	60
Pêche et pisciculture De Dietrich à Mouterhouse	Jean-Marie Koelsch	65
Amélie Weiler et ses séjours à Niederbronn	Elisabeth Messmer Hitzke	72
Le moulin de Gumbrechtshoffen	Philippe Muller	87
Le camouflage ou la grande illusion 1914/18 (expo 2018)	Lise Pommois	92
Dernières Nouvelles		105
Sortie automnale de la SHARE dans le Val d'Orbey 1919 – 2019 la Saint Georges a 100 ans		
Remise en eau de l'étang de Jaegerthal		
La Forge du Rauschendwasser, un site remarquable... ..ment dénaturé !		
Animations, conférences et expositions		

Nouveaux membres de la SHARE en 2017 et 2018

BECK Joël	Rohrbach les Bitch
DOERR Claude	Niederbronn les Bains
GUILLIER Anne	Niederbronn les Bains
LEINGANG Simone	Niederbronn les Bains
MEGLY Andrée	Mouterhouse
SOHN Jean-Georges	Mietesheim
BARTH Liane	Hatten
GRESSE Roland	Gundershoffen
HENRICH Liliane	Niederbronn les Bains
KRAFT Sophie	Mouterhouse
KREBS Victor	Reichshoffen
KUNKEL Sonia	Oberbronn
SCHOTT Emile	Val de Moder-La Walck
ALBERT Francis	Dambach

Membres décédés en 2017 et 2018

FREY Raymond	Frœschwiller
GASSER Gérard	Reichshoffen
LAMOUCHE Pierre	Reichshoffen
DORIATH Auguste	Reichshoffen
STROBEL Lucien	Reichshoffen

Editorial

de Jean-François Kraft

La richesse de la région de Reichshoffen et de ses environs en sites et en événements historiques est très propice aux activités de la SHARE !

Chaque année, le sommaire de la revue révèle des sujets que les connaisseurs pourtant nombreux et avertis ont le bonheur de découvrir alors qu'ils ne les imaginaient pas avant de s'y plonger. L'année 2019 ne déroge pas puisque l'annuaire traite de thèmes variés qui vont des anciennes seigneuries au patrimoine et à des pages remarquables sur des résidentes et des résidents illustres du pays.

Cette concentration de personnages d'exception au cours des siècles, d'événements mémorables ainsi que d'un patrimoine matériel et immatériel important, a de quoi surprendre et interroger ; même si l'Alsace est connue et réputée en France et en Europe comme une terre de tradition, d'Histoire et de progrès, l'Alsace du Nord, le pays de Niederbronn, de Hanau (et n'hésitons pas à y rajouter une bonne partie de l'ancien Comté de Bitche), constituent une région naturelle où les faits historiques se déroulent avec une persistance séculaire.

On peut y voir le produit de deux dimensions spécifiques à ce territoire :

- Les Vosges du Nord, le Wasgau, la Wasgovie, constituent une terre de transition et donc aussi de contact entre l'Alsace, le Palatinat, le plateau lorrain, la Sarre, où le flux et le reflux des populations et des limites a été constant ; il suffit de citer la borne des Trois Evêchés à Offwiller, aux confins des évêchés de Strasbourg, de Metz et de Spire, qui fut aussi la limite des Gaulois Mediomatriques et des Triboques, avant d'être celle des Alamans et des Francs.

- Notre pays bénéficie d'un sol dont la géologie issue du grand effondrement de la vallée du Rhin fait voisiner une plaine parmi les plus fertiles d'Europe et protégée d'un climat favorable, avec un massif montagneux aux sommets propices à construire des fortifications et aux ressources forestières et en eau quasi inépuisables. Il serait intéressant de reconstituer le peuplement et l'histoire locale selon les ressources naturelles et du sol.

D'ailleurs, l'approche de plus en plus interdisciplinaire de la recherche historique et les liens de plus en plus étroits entre l'histoire et l'archéologie nous offrent de nouvelles voies de réflexion : on sait maintenant grâce à un relevé informatique en trois dimensions des pierres gisantes du site du « petit château du Meisenbach » qu'il s'agit en fait d'un temple gallo-romain ; de même, le mur païen du Mont Saint Odile a été construit par les Mérovingiens !

Si l'histoire se réfère toujours et inéluctablement aux événements et à leur chronologie, l'histoire expérimentale se transforme en un outil d'analyse en vue de la compréhension élargie des situations passées et contemporaines. A ce titre, il est plus aisé de comprendre l'évolution d'un petit pays homogène comme le nôtre, que celle d'une grande région, voire d'une Nation entière où toute pertinence humaine et individuelle se dilue dans une vision matérialiste des causalités.

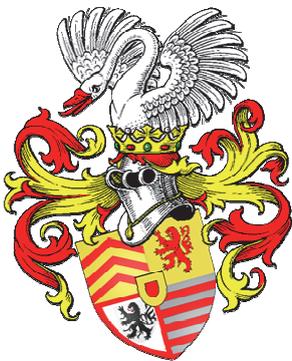
La SHARE en est consciente et elle permet grâce à la revue et à ses activités auprès de la population, spécialement aussi vers les jeunes avec les animations et sa présence auprès des scolaires, de maintenir la flamme d'une recherche historique proche du réel et du vécu ; notre pays s'écrit et se comprend toujours au présent !

REGARDS sur l'histoire – Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Reichshoffen et Environs – **SHARE**

Conditions d'abonnement : revue 15 € + adhésion 10 €, soit 25 € – Renseignements : epommois@orange.fr

LE MONNAYAGE ALSACIEN DES HANAU-LICHTENBERG

Paul GREISSLER



Blason des Hanau-Lichtenberg

LE CADRE GÉOGRAPHIQUE : LES POSSESSIONS ALSACIENNES²

En 1480, par son mariage avec Anne, dernière descendante de la lignée, Philippe I^{er} de Hanau mit la main sur la moitié de la seigneurie de Lichtenberg, le reste des territoires revenant aux Deux-Ponts-Bitche. Moins d'un siècle plus tard, en 1570, son successeur, Philippe IV, acquit le reste de la seigneurie.

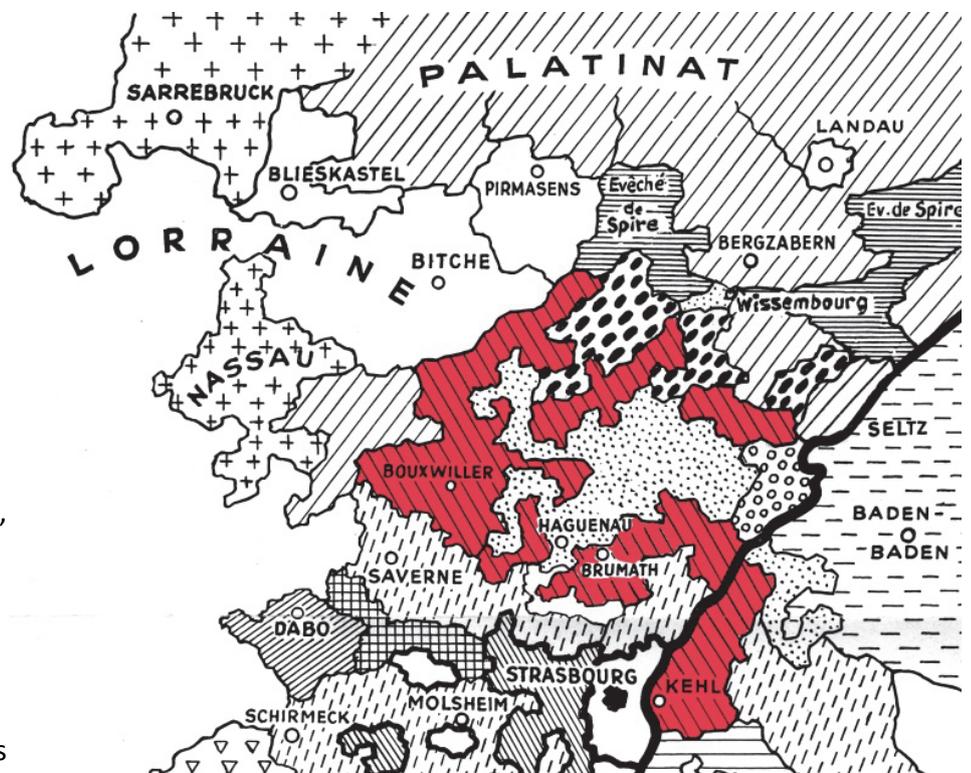
La famille de Hanau, dont les possessions furent, à l'origine, situées au nord de Francfort, presque entièrement sur la rive droite du Main, était scindée en deux branches, la ligne Hanau-Münzenberg, sans rapport direct avec l'Alsace et la ligne Hanau-Lichtenberg centrée sur la ville de Babenhausen. En 1642, Frédéric Casimir de Hanau-Lichtenberg, par héritage, réunit les deux branches.

¹ LANG Madeleine, Le monnayage des Comtes de Hanau-Lichtenberg, 1587-1760, *Pays d'Alsace*, n° 111-112, 1980, p 73-85.

² Sur cette question, on peut voir : LEHMANN Johann Georg, *Urkundliche Geschichte der Grafschaft Hanau-Lichtenberg*. 2 vol. , Mannheim 1862.

Cette contribution est le compte-rendu d'une conférence faite au château de Lichtenberg, dans le cadre de la fête médiévale, le 30 avril 2018.

Il ne s'agit pas ici de reprendre le remarquable article de Madeleine Lang qui fait le point sur l'ensemble du monnayage de cette dynastie et de ses successeurs¹. Notre ambition est de rester centré sur l'Alsace en distinguant les espèces qui ont effectivement pu circuler dans la province de celles qui, à l'évidence, y étaient considérées comme des monnaies étrangères. Il est à noter que nous sommes dans une période de grand bouleversement : l'ancienne terre d'Empire devenant une possession française.



Les possessions alsaciennes des Hanau-Lichtenberg (montage de l'auteur)

A la fin du XVI^e siècle, les possessions alsaciennes des Hanau-Lichtenberg comprenaient : les bailliages de Brumath et de Kutzenhausen, la prévôté d'Offendorf, les bailliages de Bouxwiller, d'Ingwiller, de Pfaffenhoffen, de Woerth, de Hatten, de Baerenthal, de Lemberg, de Lichtenau, de Willstätt, de Schafheim, de Wolfisheim, et de Westhoffen.

On peut s'étonner de voir intégrées à l'Alsace des terres, comme celles de Willstätt, situées au-delà du Rhin. Il faut préciser qu'à cette époque le fleuve ne constituait pas une frontière et que, par exemple, l'évêché de Strasbourg s'étendait sur les deux rives.

ORIGINE DU MONNAYAGE³

Les Lichtenberg n'ont jamais frappé monnaie. De même, avant d'acquérir des possessions en Alsace, les Hanau étaient dans la même situation. Pourtant, en 1368 l'empereur Charles IV avait accordé à Ulrich III le droit d'ouvrir un atelier à Babenhausen, une petite ville de l'actuel *Land* de Hesse, mais ni lui ni ses successeurs n'en avaient fait usage.

Il faut attendre 1587 pour que Philippe V de Hanau-Lichtenberg, alors régent, décide, en toute illégalité, d'ouvrir un atelier monétaire à Woerth au nom de son père. Avec beaucoup d'audace, arguant du fait que sa famille détient le droit de frappe, il annonce à la diète monétaire qu'il a l'intention de monnayer. S'il s'était agi de le faire à Babenhausen, il n'y aurait pas eu de problème, mais il s'agit d'ouvrir un atelier à Woerth sur Sauer. Toutefois, comme aucune opposition ne se manifeste alors, dès juillet, les premières pièces sont émises.

LES TECHNIQUES DE FABRICATION

A cette époque, trois techniques de fabrications sont utilisées⁴ :

- La frappe au marteau, la plus ancienne. Encore employée, elle est en déclin sauf pour les très petites divisionnaires.
- La frappe au balancier sera développée en France à la fin du règne de Louis XIII mais ne sera que très peu utilisée dans l'Empire.
- La fabrication au "rouleau" se généralise dans l'espace germanique à la fin du Moyen Âge. Il ne s'agit pas d'une frappe au sens strict du mot mais plutôt d'un laminage. On utilise d'ailleurs en allemand le verbe *prägen* qui veut dire estamper, marquer d'une empreinte et non le verbe *schlagen* qui signifie frapper.

De ce point de vue, Woerth a une situation parfaite. Un moulin est installé sur la Sauer qui fournit la force motrice pour le laminage. Il est à l'emplacement de l'actuel restaurant *Le Mac Mahon* (ancienne quincaillerie Trautmann).

³ On trouvera une notice plus détaillée dans : ENGEL Arthur et LEHR Ernest, *La numismatique de l'Alsace*, Paris, 1887, p 91-92 (EL). Pour l'histoire de la famille, se reporter à LEHR Ernest, *L'Alsace noble*, T 1, p 57-73.

⁴ Sur cette question voir GREISSLER Paul, *Les systèmes monétaires de l'Alsace depuis le Moyen Âge jusqu'en 1870*, Strasbourg 2011, p 41-56.



L'atelier de Woerth (actuel restaurant Le Mac Mahon). L'atelier donnait sur la Sauer dont il utilisait le courant pour actionner ses machines

A Woerth Philippe V émet des *Pfennig*, des *Zweikreutzer*, des *Dreikreutzer*, des *Thalers* et quelques *Goldgulden* (florins d'or). Son successeur, Johann Reinhard, va multiplier les émissions.

LES ATELIERS ALSACIENS

Durant toute la période de frappe en Alsace, de 1587 à 1673, cinq ateliers vont travailler à des moments divers pour les Hanau-Lichtenberg, les dates d'activité sont notées entre parenthèses⁵. Il s'agit de :

Woerth (1587-1633), actuel restaurant Le Mac Mahon

Ingwiller (1595-1599)

Bouxwiller (1659-1673)

Willstätt (1620-1625), actif durant la *Kipperzeit* [Merian]

Il existe encore d'autres ateliers :

Babenhausen (1607-1629), vient renforcer l'atelier de Woerth. Faute de marques d'atelier, il est difficile de distinguer la provenance des frappes sauf pour un essai d'un florin d'or de 1612 [MONETA NOVA BABENHUSAE]

Hanau (1647-1736), **Pirmasens** (1757-1760)

⁵ Voir LANG Madeleine (1980), op. cit.

POURQUOI PHILIPPE V ET SES SUCESSEURS VEULENT-IL BATTRE MONNAIE ?

Il s'agit, tout d'abord d'affirmer leur pouvoir. Battre monnaie est un droit régalien qui, à l'origine n'appartient qu'à l'empereur. On peut comprendre que, dans un Saint-Empire morcelé, des seigneurs ecclésiastiques ou laïcs mais aussi des Villes aient voulu ainsi affirmer leur souveraineté. Pour un comte ambitieux comme Philippe V, il y a là un excellent moyen de diffuser son image auprès de ses sujets comme auprès des autres États. De même, on peut donner ses titres et montrer ses armoiries, énumérant ainsi ses possessions.

Sur les monnaies des Lichtenberg figurent :

- Leur image : on a une galerie de portraits intéressante qui permet une identification immédiate du seigneur.



Portrait de Friedrich Casimir sur un florin [EL 137] de Bouxwiller

Photographie : www.poinsignon-numismatique.com

- Leur titulature : sur une monnaie de Johann Reinhard, on relève, par exemple, les titres suivants : **IOAN.REINH.COM.IN HANAVV.ET. ZVVE DNS.IN LIECHT.ET OCH.MAR.ET ADV.ARG** [Comte de Hanau et Deux-Ponts, seigneur de Lichtenberg et d'Ochsenstein, Maréchal et grand bailli de Strasbourg]⁶

- Leurs armoiries : il est de tradition, sur les monnaies seigneuriales comme sur celles de l'empereur, de faire figurer le blason,

⁶ Le développement des légendes peut être fait à partir de l'ouvrage de RENTZMANN Wilhelm, *Numismatisches Legenden-Lexicon des Mittelalters und der Neuzeit*, Berlin 1866. Reprint Berlin 1978.

souvent un éclaté, affichant les différentes possessions⁷.



Armoiries de Friedrich Casimir au revers du même florin

Photographie : www.poinsignon-numismatique.com.

Il y a cependant une autre motivation sans doute moins avouable mais probablement plus importante encore : tirer du profit du monnayage et augmenter ainsi ses revenus⁸. En ne respectant pas les règlements monétaires, en trichant sur le titre ou sur le poids, voire les deux à la fois, on peut espérer de substantiels bénéfices. On peut également, car c'est là que tricher est le plus facile, mettre en circulation des petites divisionnaires de mauvais aloi que l'on espère moins contrôlées.

Les Hanau-Lichtenberg ne vont pas se priver de se livrer à de telles pratiques. On peut le constater par les nombreux décriés frappant leurs émissions : en 1590, au Tyrol, leurs *Dreykreuzer* sont évalués à 2 ½ Kreuzer (au lieu de trois). Ils sont encore décriés en Souabe, en Franconie et en Bavière en 1596, puis à nouveau en 1599. En 1609, le *Kopfstück* (teston), normalement évalué à 24 Kr est ramené à 20, toujours en Franconie⁹. La fraude, plus ou moins massive, est une constante pour tous les ateliers. Dès 1660, moins d'un an après l'ouverture de l'atelier de Bouxwiller, les Deux Kreuzer essayés à Strasbourg sont trouvés trop faibles et décriés¹⁰.

⁷ Pour l'identification des blasons, voir RENTZMANN Wilhelm, *Numismatisches Wappen-Lexicon*, Berlin 1876 (Reprint Berlin 1978).

⁸ Il est à noter que le seigneurage, le bénéfice réalisé par le monétaire sur les frappes, se traduit en allemand par *Schlagschatz*, mot qui renferme l'idée de trésor.

⁹ LANG Madeleine (1980), op. cit. p 74.

¹⁰ Archives Municipales de Strasbourg XII 157/8.

Les monétaires :

De 1587 à 1673, les Hanau-Lichtenberg ont abondamment frappé malgré une période moins productive liée à la guerre.

Philipp IV dès 1587 (en fait, c'est son fils, régent, qui a pris la décision de monnayer)

Philipp V (1590-1599)

Johann Reinhard (1599-1625) Sous son règne, il y eut de nombreuses émissions.

Philipp Wolfgang (1625-1641) En raison de la guerre de Trente ans, il y eut peu d'émissions.

Fridrich Casimir (1641-1685) Fermeture de l'atelier de Bouxwiller en 1673

LE RÈGLEMENT MONÉTAIRE DE 1559



Une page du règlement monétaire de 1559

Kaysers Ferdinandi neue MünztOrdnung... Edict zu Augspurg... im Jahr 1559, publié dans *Reichabschiede von dem Jahr 1552 bis 1676*, s.l.n.d. p. 201

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le monnayage n'est pas libre. Dans l'Empire dont l'Alsace fait partie, il est soumis à une autorisation impériale qui, comme on vient de le voir, est parfois détournée. Des règlements l'encadrent. En 1559, l'empereur promulgue un édit monétaire qui fixe à la fois le type, le titre et le poids des monnaies. Cet édit sera suivi de plusieurs autres qui ne sont, en fait, que des adaptations. Avec l'exploitation de nouvelles mines en Europe dès la fin du Moyen Âge, avec l'arrivée du métal précieux d'Amérique après la conquête, il faut tenir compte de l'inflation constante.

Tous les règlements exigent qu'il y ait une face commune impériale avec les signes de l'Empire (aigle, globe...), la titulature de l'empereur régnant ainsi que, en *Kreuzer*, la valeur de la pièce. L'autre face est laissée à l'émetteur, seigneur ecclésiastique ou laïque, évêque, abbaye ou ville.

Des vérifications régulières sont faites non seulement par les diètes monétaires mais aussi par les Villes où circulent les monnaies. Il faut noter ici encore que les Hanau-Lichtenberg sont souvent pris en défaut.

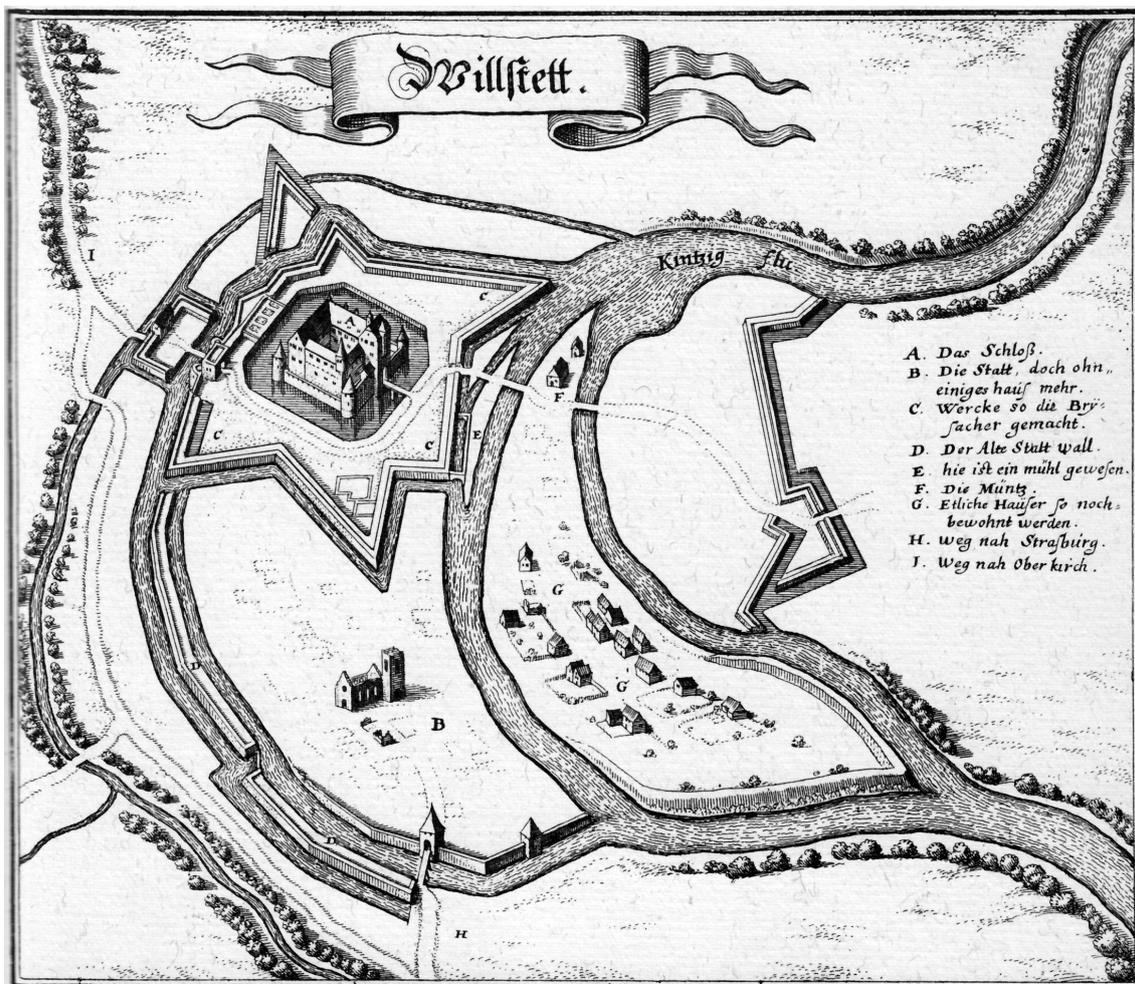
LA « KIPPER UND WIPPERZEIT¹¹ »

La Guerre de Trente ans qui ravage l'Empire est favorable à toutes les tricheries. A ses débuts, on va connaître une des pires crises monétaires de l'histoire. En 1620, dans l'espoir d'un bénéfice substantiel, à commencer par l'empereur lui-même, la plupart des monétaires

se mettent à billonner, c'est-à-dire à tricher sur le titre et même le poids des monnaies qu'ils mettent en circulation. Ils rachètent de bons thalers qu'ils refondent pour fabriquer de divisionnaires de mauvais aloi.

C'est dans ce contexte que Johann Reinhard, particulièrement dans son atelier de Willstätt, va produire des monnaies qui ne respectent ni les titres ni les poids officiels.

¹¹ GREISSLER Paul, Une grave crise monétaire, la « Kipper und Wipperzeit » à Strasbourg (1618-1624), *Revue d'Alsace*, 123, 1997, p 71-91.



Vue de Willstett par Merian. On remarque la ville détruite après une mise à sac en 1632. L'atelier monétaire se trouve au repère F – *Topographia Alsatiae*, 2^e édition, Frankfurt/M. 1663, p 62

Le problème c'est que, en application de la loi de Gresham, les gens vont thésauriser les bonnes espèces et s'empresse de payer ses impôts avec les mauvaises. Pris à leur propre piège, les monétaires finissent par s'entendre pour mettre

fin à la crise. A partir de 1624, on en revient à la fabrication de monnaies réglementaires, les mauvaises espèces sont interdites. Incapable de suivre, l'atelier de Willstätt fait immédiatement faillite¹².

Un exemple de monnaie billonnée de la Kipperzeit

KOPFSTÜCK (teston, *Dicken, Sechsbätzner*) : Il s'agit d'une pièce qui devrait avoir un poids théorique de 8,66 g au titre de 750 ‰. Cet exemplaire, qui n'est pas le pire que l'on peut rencontrer, ne pèse que 6,47 g et il ne contient pas plus que la moitié de son poids d'argent. Des pièces encore moins acceptables atteignent seulement 3,5 g et contiennent encore moins de

métal précieux. On remarquera que sur cette émission ne figurent ni date ni marque de monnayeur ; c'est en quelque sorte une monnaie anonyme.



Teston de la Kipperzeit à la titulature de Johann Reinhard (sans date).

Atelier de Woerth ou de Babenhausen.
6,47 g, 30 mm

Cabinet numismatique de la BNU Strasbourg

¹² WIELANDT Friedrich, *Die hanau-lichtenbergische Münze zu Willstätt, Pays d'Alsace*, n° 111-112, 1980, p 87-88.

MONNAIE ALSACIENNE OU MONNAIE D'EMPIRE ?

La question est de savoir quelles sont les émissions des Hanau-Lichtenberg qui ont effectivement circulé en Alsace. Nous prendrons ici deux exemples de monnaies :

Un thaler de Johann Reinhard de 1609

De médiocre gravure, ce thaler (EL 49) est donné comme ayant été fabriqué soit à Woerth, soit à Babenhausen, ces deux ateliers ayant travaillé avec des coins identiques. On reconnaît la rosette au début des légendes de l'avers et du revers : c'est la marque de Hans Ludwig EICHELSTEIN qui dirige l'atelier de Woerth, pour ce qui concerne cette émission, de 1607 à 1613¹³. La légende se lit ainsi :



Thaler de Johann Reinhard (EL 49) fabriqué à Woerth. 28,53 g, 40 mm – BNU Strasbourg

Avers : * IO * REINH * COM * IN HANAVV ET ZVVEI * DNS * [Johann Reinhard comte de Hanau et de Deux-Ponts, seigneur]

Revers : IN LIECHT * ET OCHSENST * MAR * ET ADVO * ARG [de Lichtenberg et d'Ochsenstein, grand bailli de Strasbourg].

De bon poids (28,53 g) et de bon aloi c'est que l'on peut appeler une « monnaie féodale ». En effet, si elle est conforme en titre, en poids et en module, elle ne porte pas la titulature impériale, en la circonstance, celle de Rodolphe II. Elle est donc plutôt destinée à une circulation restreinte,

¹³ Il a travaillé à Heidelberg (1620-22) où l'on retrouve la même marque sur les monnaies dont il a dirigé la fabrication.

dans les possessions des Hanau-Lichtenberg ou dans des seigneuries limitrophes. Frappée à Woerth, à usage local, il s'agit bien d'une monnaie alsacienne.

Un florin de Philipp Reinhard de 1693

En 1673, l'atelier de Bouxwiller, le dernier atelier alsacien encore en activité, arrête définitivement sa production. C'est à cette date que, sauf à Strasbourg, prend fin le monnayage impérial en Alsace. Il faut dire que Louis XIV veut mettre la main sur la province qui ne lui a été que partiellement cédée au traité de Munster en 1648.

Après avoir mis au pas l'Alsace avec le sac de Haguenau en 1677 puis la prise de Strasbourg en 1681, il impose une nouvelle monnaie : l'ordonnance du 22 février 1682 crée le XXX Sol

dit « de Strasbourg » comme monnaie pour toute l'Alsace. Toutes les autres espèces sont réputées alors comme étant des « monnaies étrangères »¹⁴.

Dans ces conditions, comment faut-il classer les émissions des Hanau-Lichtenberg postérieures à 1673 qui sont souvent, lors des ventes, proposées comme des frappes alsaciennes¹⁵ ?

Il est clair que si certaines d'entre-elles ont pu circuler en Alsace entre 1673 et 1682, il ne saurait en avoir été question après la création du XXX sols.

¹⁴ GREISSLER Paul, Les monnaies spécifiques de Strasbourg (1682-1690), *Revue numismatique*, 151, 1996, p 307-323.

¹⁵ Dans le catalogue de la vente de la collection Voltz, sous le n° 328, cette pièce est présentée comme une monnaie alsacienne (*Sammlung Theodor Voltz, elsässische Münzen und Medaillen*, Basel 1996).



Florin de Philipp Reinhard (EL 206) fabriqué à Hanau en 1693. 19,29 g, 39 mm

Photographie : www.poinsignon-numismatique.com

Ce *Guldiner* (florin d'argent) de 1693 de Philipp Reinhard (EL 206) ne résiste pas à l'analyse. Il se lit ainsi :

Avers : **PHIL.RHEINH.COM.HANOV.RHIN. & .BIP.** [Philipp Rheinhard comte de Hanau, Rineck et Deux-Ponts]

Revers : **DOM:MUNTZ:LICH / & OCHS.M. & AD:AR. 16 / 93 (60) S / M** [seigneur de Münzenberg, Lichtenberg et Ochsenstein, grand bailli de Strasbourg]

- La valeur est exprimée en *Kreuzer*, ce qui indique une circulation en Allemagne. Il s'agit d'un *Guldiner* évalué à 60 *Kreuzer*, conforme aux accords de Zinna de 1667.

- La date, 1693, nous indique une période où l'Alsace est, politiquement et économiquement, intégrée dans le royaume de France.

- Les initiales SM sont celles de Sebastian Müller, monnayeur à Hanau, une ville en dehors de l'Alsace.

Il en va de même pour les monnaies des Hesse-Darmstadt qui, en 1736, prennent, par héritage, la succession des Hanau-Lichtenberg. Aucune de leurs émissions n'ont cours dans leurs possessions alsaciennes.

Après la mainmise de Louis XIV sur l'Alsace, les seigneurs possessionnés sont les vassaux du roi de France et, à ce titre, lui doivent allégeance. Si dans leurs possessions allemandes ils peuvent conserver le droit de monnayer, il n'en est pas ainsi dans leurs territoires faisant partie du royaume de France. Ils doivent se soumettre à la volonté royale.

Ce *Guldiner* est bien une monnaie des Hanau-Lichtenberg mais en aucun cas une monnaie alsacienne. Elle n'a jamais eu cours dans la province. Il s'agit d'une monnaie d'Empire.

On peut donc affirmer que toutes les monnaies des Hanau-Lichtenberg émises après février 1682 n'ont aucun rapport avec notre province et doivent être considérées comme des monnaies allemandes.

**



**Philipp Reinhard von Hanau-Lichtenberg
Né le 2 août 1664 Décédé le 4 octobre 1712**

<https://geneee.org/philipp+reinhard/von+hanau+lichtenberg?lang=fr>